



Service des affaires juridiques, du greffe et des communications

AVIS PUBLIC

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT 99-875 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE
LA VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX (PIIA)**

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – LE 13 MAI 2025 À 19 h 15
(Projet de règlement R-2025-875-21)

AVIS est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 8 avril 2025, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement R-2025-875-21 intitulé « Règlement modifiant de nouveau le règlement 99-875 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale aux fins d'ajouter des dispositions concernant une propriété adjacente à une voie ferrée ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 13 mai 2025 à 19 h 15, dans la salle du Conseil, au 12001, boulevard De Salaberry. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement R-2025-875-21 vise tout le territoire de la Ville.
4. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la greffière, au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, du lundi au vendredi, aux heures de bureau.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 2 mai 2025.

NANCY GAGNON, greffière par intérim